



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Denis Merville
Ancien Député
Conseiller Général
Maire de Sainneville-sur-Seine
DM/CT/02.10

Le 1^{er} février 2010

Monsieur le Président,

Depuis le 8 octobre 2009, de nombreuses réunions ont eu lieu dans le cadre du débat public sur le projet d'extension des infrastructures portuaires et du prolongement du grand canal, la dernière rencontre se tiendra le 4 février prochain au Havre.

Conseiller Général du canton de Saint Romain de Colbosc, territoire sur lequel se trouve ce projet, je tiens à vous donner mes principales réflexions et observations sur celui-ci.

J'ai d'ailleurs eu l'occasion à plusieurs reprises, notamment lors du lancement du débat public au Havre, de les exprimer. Vous comprendrez aussi qu'il m'ait été impossible d'assister à toutes les réunions organisées.

Comme je l'ai indiqué, ce projet représente pour le canton de Saint Romain de Colbosc un enjeu important d'aménagement du territoire.

Il exige de concilier le développement économique et la protection de l'environnement, ce qui d'ailleurs est un enjeu plus général sur l'Estuaire de la Seine.

Ces dernières années, Port 2000 est devenu réalité. Même si la crise économique va changer les choses (il faut en tirer les conséquences sur nos modes de vie), nous pouvons penser que le commerce international va continuer de se développer. La région du Havre a donc besoin de nouvelles zones d'activités, faute de quoi le trafic et les emplois iront à Anvers ou à Rotterdam.

.../...

Monsieur Claude GUILLERME
Président de la Commission Particulière du Débat Public
Projet de Prolongement du Grand Canal du Havre
Centre Havrais de Commerce International
185 quai George V

76600 LE HAVRE

Il convient donc d'abord de bien connaître les possibilités existantes sur le Havre et la zone industrialo-portuaire (lors de la réunion à la salle François 1^{er}, le Port a parlé de 1.060 hectares). Un bilan précis doit donc être fait et actualisé en fonction des fermetures de certaines entreprises. En effet, avant de rechercher des sites nouveaux, il faut bien utiliser les sites disponibles et chercher à réutiliser ceux déjà industrialisés.

Ces dernières années aussi, nous avons travaillé, dans le cadre du Pays Le Havre Pointe de Caux Estuaire, à la mise en place d'un schéma de cohérence territoriale (S.C.O.T.) où il est inscrit que le canton de Saint Romain de Colbosc doit représenter le « poumon vert » du territoire, en particulier sur les plateaux.

Aujourd'hui, dans le S.C.O.T., une importante zone d'activités est prévue à Etainhus, en bordure de l'autoroute A 29, sans parler de celle du Mesnil (d'ailleurs fort contestable car non desservie par des voies fluviales et ferroviaires, et avec des voies routières insuffisantes).

Toujours est-il que sur le plateau, des terres d'excellente qualité vont être retirées à l'agriculture, le trafic va augmenter, les nuisances aussi pour les populations qui ont choisi de s'y installer pour avoir une certaine qualité de vie. Nous devons respecter ce choix et conserver la ruralité recherchée par tous.

Plus généralement, il convient d'éviter de concentrer des zones d'activités sur la pointe du Havre, de mieux utiliser celles qui existent, notamment les zones bien desservies. Je pense en particulier à celles proches de l'autoroute A29 : des zones existent à Saint Jean de la Neuville, à Grémonville, et au-delà, avec des terrains déjà soustraits à l'agriculture et des nuisances limitées.

Pour moi, Conseiller Général et pour mes collègues maires du canton, nous l'avons régulièrement répété ces dernières années : le développement économique doit plutôt se faire sur la zone industrialo-portuaire, en prenant bien entendu les mesures nécessaires en matière d'environnement et de développement durable, plutôt que sur les plateaux (l'environnement, c'est aussi la qualité de vie des hommes et des femmes qui y habitent).

Les projets, objet de ce débat public, visent donc à créer de nouvelles zones d'activités, mais aussi à développer le transport fluvial et le transport ferroviaire. Ces derniers sont infiniment souhaitables, car le trafic des poids-lourds est déjà important et son augmentation doit être limitée. A ma connaissance aussi, seules des zones d'activités à proximité du fleuve faciliteront le développement du transport fluvial, la Seine ne coule pas sur les plateaux !

Par ailleurs, nous avons actuellement sur notre canton des projets de développement à l'étude : activités de sports, de loisirs, mais aussi activités économiques destinées à valoriser le patrimoine naturel. Ceux-ci sont conformes au S.C.O.T., il convient de les respecter.

.../...

En résumé donc, si le développement économique de notre région exige de nouvelles zones d'activités, notre souhait est de :

- voir plus loin que la seule pointe du Havre où toutes les zones d'activités ne doivent pas être concentrées. C'est un enjeu d'aménagement harmonieux du territoire et notamment de l'arrondissement du Havre ;
- aménager ces zones au plus près des infrastructures existantes : autoroutes A 29 et A 13, voies ferrées, voies fluviales...
- préserver la ruralité du canton de Saint Romain de Colbosc et notamment des plateaux, où les terres agricoles sont d'excellente qualité permettant le maintien d'une agriculture source de revenus pour les populations concernées ;
- préserver la qualité de vie des populations dans des villages fort agréables qui s'attachent à maintenir leurs caractères ruraux ;
- choisir, s'il est nécessaire, le tracé qui respectera le mieux la qualité de l'environnement et des milieux de l'Estuaire car ceux-ci, comme tous les milieux humides, sont fragiles et deviennent de plus en plus rares.

J'espère qu'il vous sera possible de prendre en compte ces observations, et je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Ben surin

